

## VOTRE CFPPA

Le centre de Marseille se trouve dans un parc de pinède et de jardins méditerranéens, aux pieds du Parc national des Calanques, dans Marseille.

A Valabre le centre se trouve dans un parc forestier proche des villes de Gardanne et d'Aix-en-Provence.

Les apprenants bénéficient sur le site d'un self, de salles informatiques, d'un centre de documentation et de ressources. Par ailleurs, ils sont sensibilisés à l'environnement et au tri des déchets.

Grâce à de nombreux partenariats avec le Parc national des Calanques, la ville de Marseille, la SERAM, la SEM et d'autres, les chantiers écoles sont riches et divers.



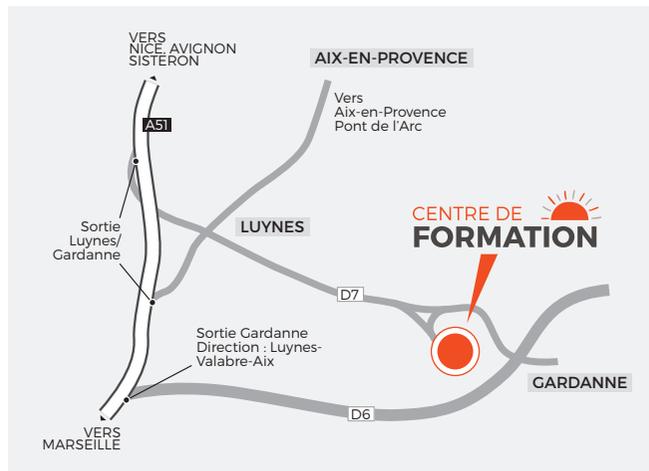
## + LES PLUS DU CFPPA

- Suivi individualisé, aide personnalisée
- Bonne intégration dans le monde du travail
- Compétences développées par le CFPPA, recherchées par les entreprises
- Une exploitation agricole, support pédagogique et d'expérimentation

■ Le CFPPA est en capacité d'accompagner des publics en situation de handicap (PSH). Pour plus d'information, contactez notre référent handicap :

[handicap.cfppa.aix-valabre@educagri.fr](mailto:handicap.cfppa.aix-valabre@educagri.fr)

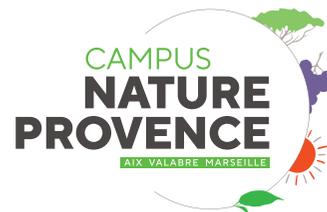
■ La formation se déroule en présentiel.



## CFPPA - AIX-VALABRE

Chemin du Moulin fort - 13548 Gardanne Cedex  
Tél. : 04 42 58 46 41 - [cfppa.aix-valabre@educagri.fr](mailto:cfppa.aix-valabre@educagri.fr)

 Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !  
[www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille](https://www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille)



# CENTRE DE FORMATION

PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES  
AIX-VALABRE MARSEILLE

## MÉTIERS VERTS



## Brevet Professionnel Agricole

## TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



FORMATION EN APPRENTISSAGE  
Site de Valabre



**BPA**

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



APPRENTISSAGE

**RNCP 15156** Certificateur MASA

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Emploi d'ouvrier hautement qualifié qui réalise des tâches en totale autonomie dans le secteur du paysage.

Le titulaire de ce diplôme participe à des chantiers d'aménagements paysagers. Il peut effectuer des implantations (niveaux, traçage, piquage), préparer et enrichir le sol, planter des arbustes et des arbres, réaliser des massifs, engazonner des parcelles... Il entretient les plantations et les terrains. Il peut aussi entretenir des bassins, réaliser des travaux de voirie ou d'aménagement urbain.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé.e de 16 à 30 ans (29 ans révolus), entrée possible dès 15 ans si la scolarité a été suivie jusqu'en fin de 3ème,
- Maîtriser la lecture, l'écriture et les 4 opérations,
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'entretien et de création de jardins espaces verts ou une collectivité territoriale,
- Satisfaire à l'entretien individuel de motivation. Orientation proposée grâce à une évaluation des pré-requis.

## LES DÉBOUCHÉS

Les activités peuvent varier en fonction des entreprises. Dans le privé les activités peuvent porter sur la création d'espaces verts et de jardins, l'entretien des espaces verts et jardins, l'élagage, l'aménagement de terrain de sport, l'arrosage automatique, le reboisement, la revégétalisation, le paysagisme d'intérieur.

Dans les collectivités territoriales, les activités varient aussi en fonction de leurs tailles : entretien des espaces verts, gestion de fleurissement des espaces, maçonnerie paysagère, débroussaillage, entretien des chemins...

## ORGANISATION DE LA FORMATION

**Durée :** Alternance entre entreprise et centre de formation sur 2 ans. 400h de formation par an (1 semaine par mois en centre).

**Statut :** salarié sous contrat d'apprentissage.

**Niveau de formation :** diplôme d'état de niveau 3 (anciennement niveau V).

**Méthodes mobilisées :** Notre organisme de formation s'engage à mettre en oeuvre un accompagnement personnalisé et les moyens nécessaires à la réussite du diplôme visé. Un Référent Expert dans le secteur garantit la cohérence et le suivi de la progression de chaque participant.

# UNE FORMATION MODULAIRE VISANT L'ACQUISITION DE SAVOIRS-FAIRE PROFESSIONNELS

### Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers

- ▶ Sciences : Biologie végétale – Protection des végétaux – Sol - Climat - Reconnaissances des végétaux
- ▶ Prévention des risques : Notion d'écosystème - Connaissances des impacts environnementaux
- ▶ Identifier les principaux risques professionnels dans son secteur d'activité

### Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

- ▶ Mobiliser les savoirs de base en machinisme
- ▶ Installation et techniques de poses des matériaux de construction et matériels de plantation

### Réaliser les travaux relatifs à l'entretien et à la création d'un espace paysager

- ▶ Pratiques et techniques de l'entretien et des aménagements de l'espace relatives au végétal et aux infrastructures

### Utiliser les engins de transport et de terrassement

- ▶ Pratiques et techniques de réalisation des travaux de terrassement et entretien des matériels roulants

### S'adapter à des enjeux professionnels locaux

- ▶ Tailler des arbres fruitiers en région méditerranéenne
- ▶ Entretien des espaces boisés en toute sécurité dans le respect de la réglementation à la DFCI

### Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication

- ▶ Expression communication - Mathématiques – Technologies de l'informatique et du multimédia

### Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

- ▶ Sciences économiques, sociales et de gestion

**Suivi et évaluations :** Le suivi et l'évaluation de la progression et des acquis est réalisé par le Référent Expert pour la formation en centre et le Tuteur pour la période de formation en entreprise.

**Tarifs :** formation gratuite et rémunérée.

L'apprentissage donne droit à une rémunération selon les grilles nationales en vigueur  
Plus d'infos sur la grille de salaire des apprentis : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

Le **taux de réussite** des apprentis du BPA TAP en apprentissage 2022/2023 est de 63 %

Le **taux d'insertion** professionnelle est de 11%

## LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Formation individualisée, assistance scolaire individuelle
- Lien fort entreprise-apprenti-centre de formation
- Insertion et intégration vers l'emploi facilitée
- Formation technique et pratique

## AIDES EXCEPTIONNELLES

Pour tout nouveau contrat signé avant la fin d'année civile :

### Pour les employeurs

- - de 18 ans : 6000 € | +de 18 ans : 6000 €
- Aide supplémentaire pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap : jusqu'à 4000 €

### Pour les apprentis

- Aide au permis de conduire : 500 € (sous conditions)
- Aide pour le 1er équipement: 500 € (sous conditions)

## POUR EN SAVOIR PLUS OU S'INSCRIRE

Contactez-nous par téléphone ou par mail

**VALABRE**

Tél : **04 42 93 87 44** - [cfppa.apprentissage-valabre@educagri.fr](mailto:cfppa.apprentissage-valabre@educagri.fr)